

## DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Rubrique ICPE 2510-1

### PJ n°61 ETAT DE POLLUTION DES SOLS

*1er alinéa du 6° du I. ,article D.181-15-2 du Code de l'Environnement*

# ETAT DE POLLUTION DES SOLS

## TABLE DES MATIERES

<b>1. DONNEES DU SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS DE MEUSE</b>	<b>2</b>
1.1. DEFINITION ET REGLEMENTATION	2
1.2. SIS SITUES A PROXIMITE DE LA CARRIERE	2
<b>2. ETUDE HISTORIQUE DE L'OCCUPATION DES SOLS</b>	<b>3</b>
2.1. DONNEES DISPONIBLES	3
2.2. CONCLUSIONS DE L'ETUDE DES PRISES DE VUES	3

## 1. DONNEES DU SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS DE DORDOGNE

### 1.1. DEFINITION ET REGLEMENTATION

L'article L.125-6 du Code de l'Environnement prévoit que l'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS). **Ceux-ci comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.**

Le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers précise les modalités d'application, notamment les modalités de création et de diffusion des SIS.

L'arrêté du 19/12/2018 fixant les modalités de la certification prévue aux articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement et le modèle d'attestation mentionné à l'article R. 556-3 du code de l'environnement fixe la norme de référence pour la certification des bureaux d'études délivrant les attestations garantissant la prise en compte des mesures de gestion de la pollution dans la conception du projet de construction ou d'aménagement. Il définit également le contenu du modèle d'attestation.

Les dispositions juridiques détaillées ci-dessus permettent d'améliorer l'information du public sur les sites et sols pollués par la création de ces SIS, et notamment via leur mise en ligne sur le géoportail du ministère en charge de l'environnement sur les risques naturels et technologique, et de garantir l'absence de risque sanitaire et environnemental par l'encadrement des constructions sur de tels sites. En effet, sur un terrain répertorié sur un SIS, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager une attestation, réalisée par un bureau d'étude certifié dans le domaine des sites et sols pollués ou équivalent, garantissant la réalisation d'une étude des sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement (cf. L.556-2 du code de l'environnement).

### 1.2. SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS) SITUES A PROXIMITE DU SITE

Les données sur les SIS situés à proximité du site sont issues du site Géorisques (<http://www.georisques.gouv.fr/>), géré par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, en collaboration avec le BRGM<sup>1</sup> : <https://www.georisques.gouv.fr/risques/sis/donnees#/dpt=24&mode=carte>.

Aucune pollution des sols n'est recensée sur les terrains concernés par le renouvellement de l'autorisation du site de Babou. Les plus proches sites SIS recensés sont à plus de 30 km à l'Ouest du site (ANGOULEME) et à plus de 30 km à l'Est du site, sur le territoire de la commune de SAINT-FRONT-LA-RIVIERE (24).

**Compte-tenu des informations disponibles, il n'apparaît pas nécessaire de mener une étude de sols sur les terrains sollicités par le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière Babou à LA ROCHEBEAUCOURT ET ARGENTINE.**

<sup>1</sup> BRGM : Bureau de Recherche en Géologie Minière (<https://www.brgm.fr>)

## 2. ETUDE HISTORIQUE DE L'OCCUPATION DES SOLS

---

### 2.1. DONNEES DISPONIBLES

L'étude historique du site se base sur les photos aériennes de 1945 à nos jours. Les données proviennent de l'outil « remonter le temps » (<https://remonterletemps.ign.fr/>) de l'IGN<sup>2</sup>. Cet outil permet d'observer les évolutions du territoire au cours du temps, tels que :

- l'**évolution des ressources naturelles** (mouvements du littoral et de la forêt, utilisation des sols ...),
- l'**urbanisation du territoire** (extension des zones urbaines, villes nouvelles, grands aménagements industriels ...)
- les nouvelles **voies de communication** (réseau routier, ferré, maritime, aéroportuaire ...)

► **Photographies : Prises de vue aériennes au-dessus du site de Babou à LA ROCHEBEAUCOURT-ET-ARGENTINE de 1945, 1968, 1980 et 2000**

### 2.2. CONCLUSIONS DE L'ETUDE DES PRISES DE VUES

Les photographies montrent que le site a été exploité avant 1945, car la piste d'accès au site existait déjà à cette époque. De même l'aire de stockage des blocs en surface a évolué en fonction des années pour aboutir à son emprise actuelle dans les années 1990.

Dans le secteur, les terrains objet de la demande de renouvellement de l'autorisation n'ont pas connu d'autres usages depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle.

En l'état actuel des connaissances, aucune pollution n'a été recensée par le Secteurs d'Information sur les Sols sur le site et dans ses environs.

# PHOTOGRAPHIE AERIENNE DE 1945

 Emprise du projet



Etang  
de Font Babou

VC n°9

Hameau  
Les Marais

0 100 200 300 m



# PHOTOGRAPHIE AERIENNE DE 1968

 Emprise du projet

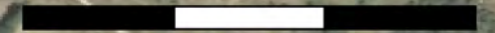
Etang  
de Font Babou

VC n°9

Hameau  
Les Martrés



0 100 200 300 m



# PHOTOGRAPHIE AERIENNE DE 1980

 Emprise du projet



Etang  
de Font Babou

VC n°9

Hameau  
Les Martres

0 100 200 300 m





# PHOTOGRAPHIE AERIENNE DE 2000

 Emprise du projet

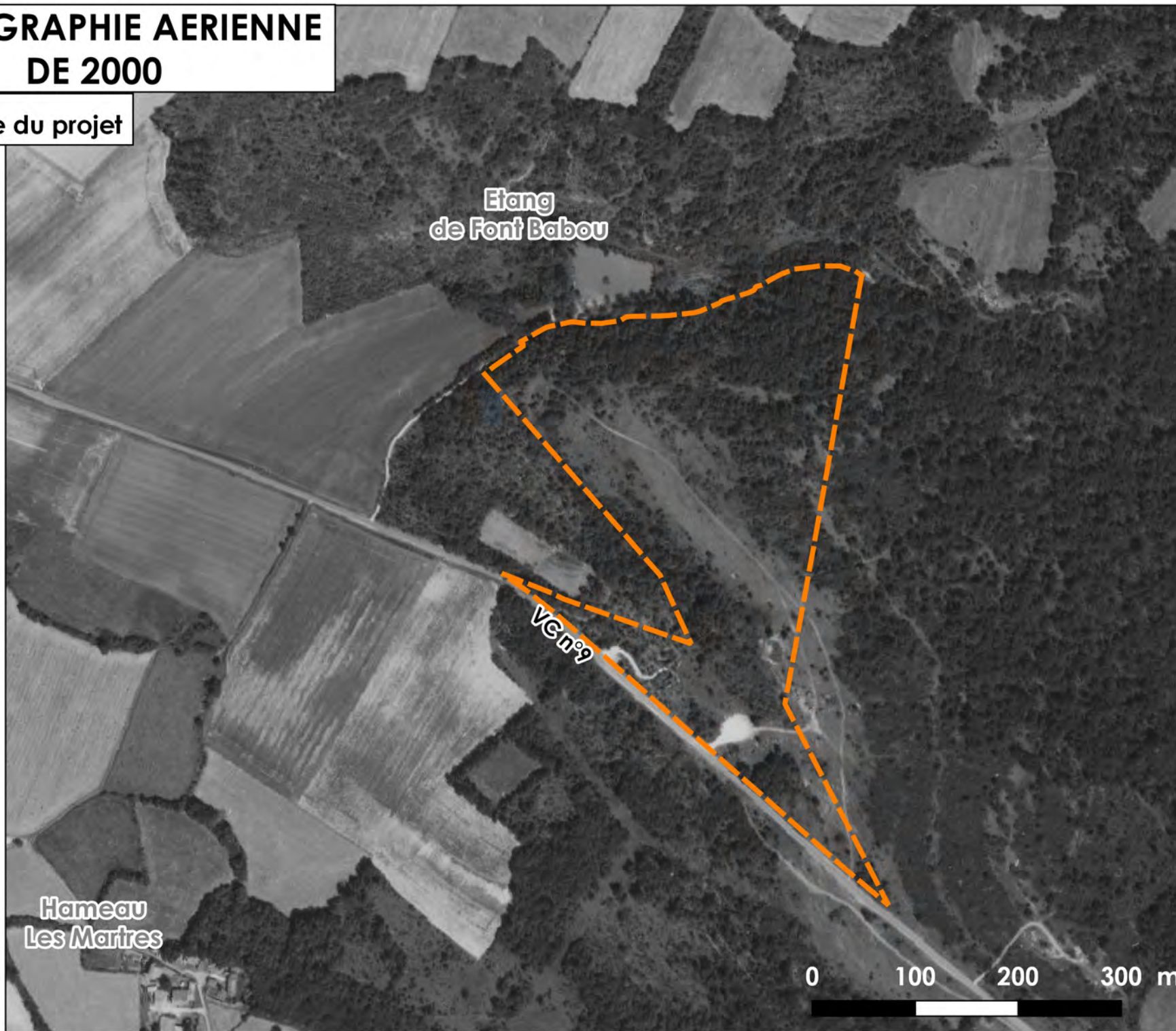


Etang  
de Font Babou

VC n°2

Hameau  
Les Martres

0 100 200 300 m





## SIÈGE

16 bis Boulevard Jean Jaurès  
92110 CLICHY  
Tél : 33 (0) 1 44 01 47 61  
contact@encem.com

[www.encem.com](http://www.encem.com)



## RÉGION NORD-CENTRE ORLÉANS

Pôle 45 – Le Galaxie  
Rue des Châtaigniers  
45140 Ormes  
33 (0)2 38 74 64 36

## PARIS

16 bis Bd Jean Jaurès  
92110 Clichy  
33 (0)1 44 01 47 61

## RÉGION GRAND-UEST BORDEAUX

32 allée d'Orléans  
33000 Bordeaux  
33 (0)5 56 81 90 82

## NANTES

25 rue Jules Verne  
44700 Orvault  
33 (0)1 44 01 47 61

## RÉGION GRAND-EST NANCY

Technopôle Nancy – Brabois  
5 allée de la Forêt de la Reine  
54500 Vandoeuvre-lès-Nancy  
33 (0)3 83 67 62 32

## STRASBOURG

27 avenue de l'Europe  
67300 Schiltigheim  
33 (0)3 88 25 00 34

## RÉGION SUD-EST MONTPELLIER

Techniparc – Bât. A  
385 rue Alfred Nobel – BP 63  
34000 Montpellier  
09 33 (0)4 99 52 62 52

## LYON

Parc du Moulin à Vent – Bât. 51  
33 bd du Docteur Levy  
69200 Venissieux  
33 (0)4 78 78 80 60